

**Appel à propositions de projets de Chaînes de valeur régionales/notes  
conceptuelles de projet :**  
**Agro-industrie, enrichissement des minéraux, produits pharmaceutiques,  
biens d'équipement, biens de consommation et services**

## **1.0 Contexte général**

Dans le cadre de l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, le Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale, lors de sa réunion tenue en juillet 2018 a, entre autres décisions, chargé le Secrétariat de la SADC de lancer des appels à propositions de projets de chaînes de valeur régionales qui pourraient ensuite être préparés et soutenus pour investissement et développement. Suite à cette directive, le Secrétariat de la SADC a lancé un premier appel à soumission de projets de chaînes de valeur régionales le 15 août 2018, ayant reçu en réponse quelque 26 projets qui ont été soumis à la SADC pour examen. Ces projets font actuellement l'objet d'une évaluation en vue d'autres interventions sur les possibilités de développement.

Le Secrétariat de la SADC lance actuellement le deuxième appel à projets de chaînes de valeur régionales par le biais d'institutions, d'organismes et d'associations publics et privés régionaux. L'accent est mis sur l'amont (point de départ) ou l'aval (point d'arrivée) des **projets d'investissement existants et potentiels des chaînes de valeur régionales** dans les six groupes prioritaires des chaînes de valeur tels que décrits dans le plan d'action chiffré de la Stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, à savoir : agro-industrie, enrichissement des minéraux, produits pharmaceutiques, biens d'équipement, biens de consommation et services. Des projets de services visant à soutenir et à renforcer les chaînes de valeur seront envisagés, notamment dans des domaines tels que la logistique (transport, manutention, stockage) et les services de laboratoire, d'analyse et de certification.

## **2.0 Soumission de projets**

Les promoteurs de projets qui souhaitent soumettre leurs propositions doivent le faire en remplissant un formulaire de demande simplifié, disponible sur le site Web du Secrétariat de la SADC, et le soumettre par voie électronique à l'adresse [alikwelile@sadc.int](mailto:alikwelile@sadc.int) avec copies pour [paulj1952@gmail.com](mailto:paulj1952@gmail.com) et [paul\\_schoen@yahoo.com](mailto:paul_schoen@yahoo.com).

## **3.0 Durée de l'appel à projets**

Le présent appel à projets est valable du 13 mars au 30 avril 2019. Les promoteurs de projets retenus seront contactés et, s'ils sont sélectionnés, d'autres discussions sur leur soumission auront lieu.

## **4.0 Déroulement du processus pour les projets soumis**

Comme première étape après la soumission, un processus d'examen des projets sera entrepris afin de déterminer si d'autres éléments doivent être fournis. Cet exercice

sera suivi d'un processus d'évaluation visant à déterminer si les projets répondent aux critères requis pour être considérés comme des projets régionaux et/ou s'il est possible de les améliorer pour en faire des projets régionaux. Une description plus détaillée est fournie ci-dessous :

#### 4.1 Évaluation des projets

Les projets soumis seront évalués à l'aide d'une matrice de notation fondée sur trois critères principaux : (1) Liens régionaux en termes **de liens en amont (point de départ) ou en aval (point d'arrivée)** (c'est-à-dire intrants apportés ou produits à valeur ajoutée) ; (2) Impact régional en termes de développement socioéconomique et industriel ; et (3) Potentiel d'amélioration. Les critères sont détaillés ci-dessous :

##### 4.1.1 Liens régionaux

Un projet d'investissement peut être considéré comme ayant des *liens régionaux* si un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

1. Une part importante des intrants des projets d'investissement proviendra d'un autre (ou d'autres) État(s) membre(s) de la SADC ;
2. Une partie des produits issus des projets vise le marché de la SADC ;
3. Le projet d'investissement est détenu en grande partie (en fonds propres) par des entreprises/entités d'autres États membres de la SADC ;
4. Le projet d'investissement constitue un « chaînon manquant » essentiel et/ou comble une lacune dans une chaîne de valeur régionale agricole ou minérale ;
5. Le projet fait partie d'un accord bilatéral ou trilatéral entre États membres ;
6. Le projet d'investissement aura un impact substantiel sur la substitution des importations et/ou la diversification des exportations dans la Région ; et
7. Une société d'un État membre souhaite créer une filiale qui exercera une partie de ses activités le long de la chaîne de valeur dans un autre État membre.

Le seul potentiel de commercialisation d'un produit de base ou d'un autre type de produit dans la Région ne sera pas pris en compte comme une justification suffisante pour être considéré comme un projet régional, à moins qu'il n'y ait une valeur ajoutée substantielle à travers des activités de commercialisation dans le pays de destination (par exemple, mélange et/ou reconditionnement ou comme un intrant dans d'autres processus à valeur ajoutée).

##### 4.1.2 Impact régional

Un projet d'investissement peut être considéré comme ayant un impact régional s'il démontre ce qui suit :

- Une forte contribution au développement social et économique de la Région ; et
- Une forte contribution aux objectifs régionaux et nationaux de développement industriel.

### 4.1.3 Potentiel d'amélioration

La valeur du projet sera un facteur déterminant pour une éventuelle amélioration, en particulier lorsque les projets ont obtenu une note inférieure au seuil acceptable selon la matrice d'évaluation. Pour pouvoir être amélioré, le projet doit, tout en bénéficiant des économies d'échelle et de l'efficacité en termes de promotion, être d'une valeur égale ou supérieure à 20 millions d'USD. Les projets qui intègrent des PMI locales dans la chaîne d'approvisionnement des projets sont encouragés.

## 4.2 Délimitation et profilage de la préparation de projets

Le processus d'évaluation déterminera quels projets doivent être pris en compte pour les prochaines étapes, en fonction de leurs notes respectives obtenues de la matrice d'évaluation des projets. Ils seront énumérés en suivant un ordre décroissant dans chacun des secteurs d'intérêt énumérés ci-dessus. La délimitation et le profilage seront entrepris dans les étapes clés suivantes :

### 4.2.1 Visites des pays/projets

Les notes respectives des projets seront un facteur déterminant pour les visites des pays. Ces visites permettront notamment d'évaluer et de confirmer les données du projet et d'en obtenir plus de détails, notamment en ce qui concerne les exigences du projet en vue de son développement éventuel (par exemple accès au marché, infrastructures de soutien, etc.). En outre, les visites aideront à finaliser des détails clés tels que la compilation des éléments suivants :

- Viabilité financière, notamment les retours sur investissement indicatifs. Il est prévu que les indicateurs financiers montrant l'estimation du chiffre d'affaires et de la VAN initiaux soient calculés (si le projet en est à la phase de conception, les meilleures estimations des indicateurs financiers doivent être données) ; et
- Une brève analyse SWOT comprenant les risques associés au projet.

Pour les projets qui ne feront pas l'objet d'une visite, on s'efforcera de communiquer avec les promoteurs ou les commanditaires des projets afin d'obtenir plus de détails clés. En outre, les informations non confidentielles et les informations sur les entreprises obtenues d'autres projets dans le même pays et de projets similaires seront utilisées pour enrichir l'analyse.

## 5.0 Soutien fourni par le Secrétariat de la SADC

Le Secrétariat de la SADC ne dispose pas de fonds pour financer les projets retenus, mais il facilitera leur promotion auprès d'investisseurs et de financiers potentiels et il présentera leurs idées lors de forums d'industrialisation afin de susciter un intérêt pour le financement et/ou l'établissement de nouveaux partenariats.

Pour les projets qui nécessitent un soutien impliquant deux États membres ou plus, le Secrétariat usera de ses pouvoirs de convocation pour œuvrer en faveur de la collaboration entre États membres. À cet égard, le Secrétariat utilisera ses structures

actuelles pour présenter la matrice des priorités, en commençant par le Forum sur le développement industriel.

Le Secrétariat de la SADC se réjouit à l'idée d'appuyer les projets admissibles et accueille les demandes de renseignements avec satisfaction.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Nom : Augustino Likwelile  
Portable : +267 75402307  
Email : [alikelile@sadc.int](mailto:alikelile@sadc.int)